



59150

Bernard

## CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997. Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967.

**DESIGNATION DU BATIMENT** 

Nature du bâtiment :

Nombre de Pièces :

Etage:

Numéro de lot :

Référence Cadastrale : NC

Maison individuelle

Adresse:

Porte:

15 ter rue

Claude WATTRELOS

Bâtiment: Escalier:

Propriété de:

Mission effectuée le : 14/12/2023 Date de l'ordre de mission : 13/12/2023

N° Dossier:

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total: 82,70 m<sup>2</sup>

(Quatre-vingt-deux mètres carrés soixante-dix)

## **B** DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Entrée	RDC	2,970 m²	0,000 m²
Séjour/Cuisine	RDC	36,860 m²	0,000 m <sup>2</sup>
Salle de bains/WC	RDC	10,530 m²	0,840 m²
Cellier	RDC	0,480 m²	1,220 m²
Palier	1er	5,720 m²	0,000 m²
Chambre n°1	1er	9,680 m²	0,300 m²
Chambre n°2	1er	12,578 m²	0,532 m²
Mezzanine	2ème	2,430 m²	13,940 m²
WC	1er	1,450 m²	0,000 m²
Total		82,698 m²	16,832 m²

#### JUSTIFICATION DES SURFACES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface Hors Carrez	Justification
Salle de bains/WC	RDC	0,840 m²	Poteaux
Cellier	RDC	1,220 m²	Hauteur < 1,80 m
Chambre n°1	1er	0,300 m²	Hauteur < 1,80 m
Chambre n°2	1er	0,190 m²	Poteaux
Chambre n°2	1er	0,342 m²	Hauteur < 1,80 m
Mezzanine	2ème	13,940 m²	Hauteur < 1,80 m
Total		16.832 m²	

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0,000 m <sup>2</sup>

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par EXIM EXPERTISES IMMOBILIERES qu'à titre indicatif.

#### Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

<b>Le Technicien :</b> Ségolène MAJCHRZAK	à LENS, le 14/12/2023
--	-----------------------





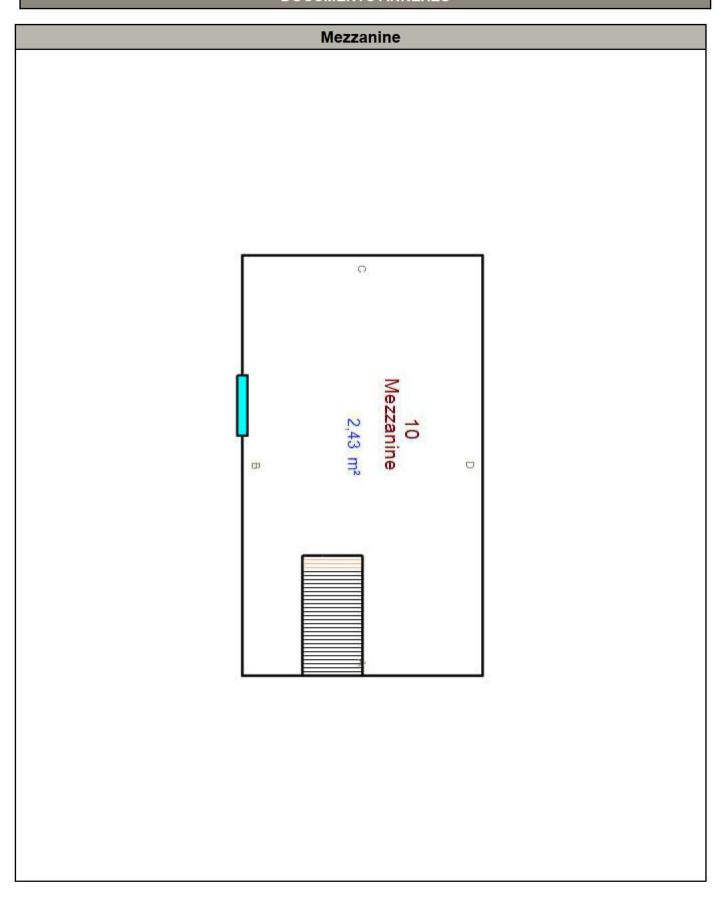


Nom du responsable : Jeannotte Guy-Philippe



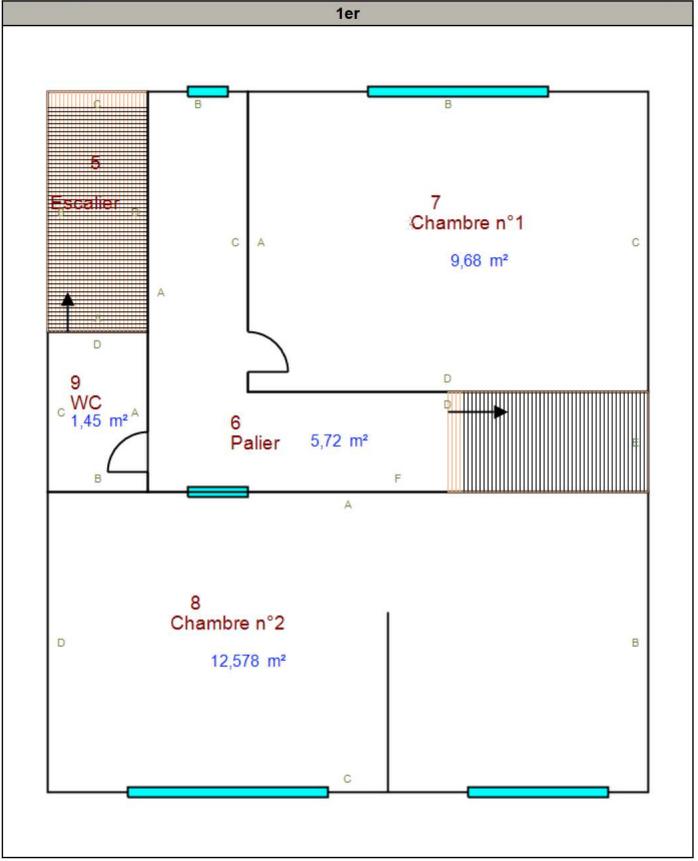


# **DOCUMENTS ANNEXES**



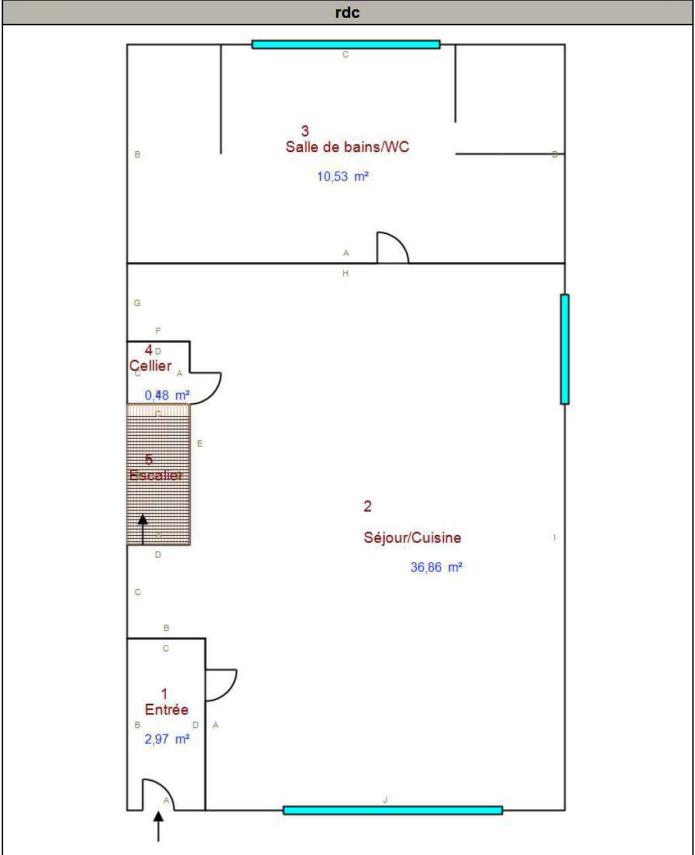






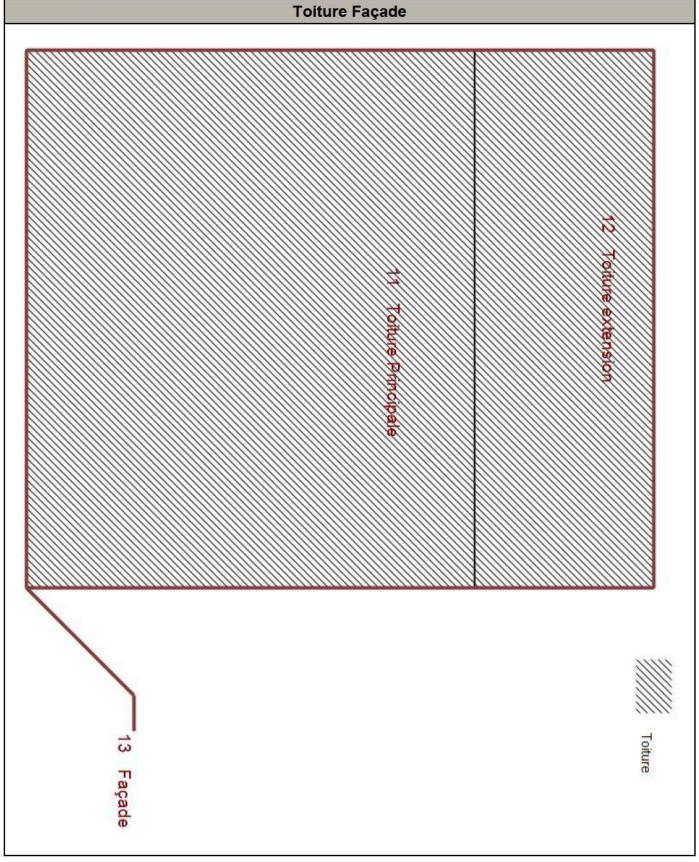
















Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;

Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

# A INFORMATIONS GENERALES

#### A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison individuelle
Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)

Nombre de Locaux :

Etage:

Numéro de Lot :

Référence Cadastrale : NC

Date du Permis de Construire : Non Communiquée

Adresse: 15 ter rue Claude Bernard

59150 WATTRELOS

Escalier : Bâtiment :

Porte:

Propriété de

### A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom: Documents

fournis:

Néant

Moyens mis à disposition :

Néant

Qualité :

#### A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: 101940 SELVE et LAMRABET A Date d'émission du rapport : 14/12/2023

Le repérage a été réalisé le : 14/12/2023 Accompagnateur : Huissier

Par : MAJCHRZAK Ségolène

N° certificat de qualification : 10272281

Date d'obtention: 14/04/2021

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

BUREAU VERITAS Certification

60, avenue du Général de Gaulle

Date de commande: 13/12/2023

92046 LA DEFENSE

Le Guillaumet

Numéro d'accréditation :

Adresse laboratoire :

Organisme d'assurance

Laboratoire d'Analyses :

professionnelle :

1-1593 AXA

Eurofins Analyse pour le

Pommier 62110 HÉNIN-

313 Terrasses de l'Arche

557 route de Noyelles PA du

**Bâtiment Nord** 

BEAUMONT

rotessionnelle :

Adresse assurance : 92727 NANTERRE CEDEX

N° de contrat d'assurance 10583929904

Date de validité : 31/12/2023

### **B** CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise Date d'établissement du rapport :

Fait à LENS le 14/12/2023

Cabinet : EXIM EXPERTISES IMMOBILIERES Nom du responsable : Jeannotte Guy-Philippe Nom du diagnostiqueur : MAJCHRZAK Ségolène

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Amiante





# C SOMMAIRE

NFORMATIONS GENERALES	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	3
PROGRAMME DE REPERAGE	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ( ART R.1334-21)	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	5
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	6
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	6
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS	
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'A 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)	NNEXE 7
COMMENTAIRES	7
ELEMENTS D'INFORMATION	7
ANNEXE 1 – CROQUIS	8
ANNEXE 2 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ	13
ANNEXE 3 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES	15
ATTESTATION(S)	16





# D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucur

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun





# **E PROGRAMME DE REPERAGE**

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

#### Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

	가는 나는 아니라 사람들이 아니라	
	COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER	
3	Flocages	
	Calorifugeages	
1	Faux plafonds	

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

#### Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER				
1. Parois vertic	ales intérieures				
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.				
2. Planchers	s et plafonds				
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.  Dalles de sol				
3. Conduits, canalisations	et équipements intérieurs				
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.				
4. Eléments	s extérieurs				
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.				





#### F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 14/12/2023

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

	Liste des écarts, ad	lionctions ou suppression	d'information de la norme	NFX 46-020 - Août 2017
--	----------------------	---------------------------	---------------------------	------------------------

_		,	,			
Sanc	an	repérage	nour ava	liiar iin	Incal	
05113	uu	IEDELAUE	DOUL EVA	iu <del>c</del> i uii	IUCAI	-

#### **G RAPPORTS PRECEDENTS**

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

## H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LIST	LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION								
N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification					
1	Entrée	RDC	OUI						
2	Séjour/Cuisine	RDC	OUI						
3	Salle de bains/WC	RDC	OUI						
4	Cellier	RDC	OUI						
5	Escalier	RDC	OUI						
6	Palier	1er	OUI						
7	Chambre n°1	1er	OUI						
8	Chambre n°2	1er	OUI						
9	Mezzanine	2ème	OUI						
10	WC	1er	OUI						
11	Toiture Principale	Extérieur	OUI						
12	Toiture extension	Extérieur	OUI						
13	Façade	Extérieur	OUI						

Amiante





#### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement	
50	15521 A TOP 61	Volument	Mur	A, B, C, D	Plaque de plâtre - Peinture	
1	Entrée	RDC	Plafond	Plafond	Plaque de plâtre - Peinture	
			Revêtement de sol	Sol	Carrelage	
	**		Mur	Α	Plaque de plâtre - Peinture	
			Mur	В	Plaque de plâtre - Peinture	
			Mur	С	Plaque de plâtre - Peinture	
			Mur	D	Plaque de plâtre - Peinture	
			Mur	E	Plaque de plâtre - Peinture	
2	Séjour/Cuisine	RDC	Mur	F	Plaque de plâtre - Peinture	
	cojoun culcino	1100	Mur	G	Plaque de plâtre - Peinture	
			Mur	Н	Plaque de plâtre - Peinture	
			Mur	1	Plaque de plâtre - Peinture	
			Mur	J	Plaque de plâtre - Peinture	
			Plafond	Plafond	Plaque de plâtre - Peinture	
			Revêtement de sol	Sol	Carrelage	
	Salle de	Salle de		Mur	A, B, C, D	Carrelage - Peinture
3	bains/WC	RDC	Plafond	Plafond	Plaque de plâtre - Peinture	
	Dumorro		Revêtement de sol	Sol	Carrelage	
4	Cellier		Mur	A, B, C, D	Plaque de plâtre - Peinture	
		RDC	Plafond	Plafond	Plaque de plâtre - Peinture	
	ý.	S 5	Revêtement de sol	Sol	Carrelage	
570	n 1827 oc	475050550	Mur	A, B, C, D	Plaque de plâtre - Peinture	
5	Escalier	RDC	Plafond	Plafond	Plaque de plâtre - Peinture	
			Revêtement de sol	Sol	Carrelage	
6	Delies	100	Mur	A, B, C, D, E, F	Plaque de plâtre - Peinture	
0	Palier	1er	Plafond	Plafond	Plaque de plâtre - Peinture	
5			Revêtement de sol	Sol	Parquet bois	
			Mur	A, B, C, D	Plaque de plâtre - Peinture	
7	Chambre n°1	1er	Plafond	Plafond	Plaque de plâtre - Peinture	
	0	10 91	Revêtement de sol	Sol	Parquet bois	
	01100		Mur	A, B, C, D, E, F, G, H	Plaque de plâtre - Peinture	
8	Chambre n°2	1er	Plafond	Plafond	Plaque de plâtre - Peinture	
			Revêtement de sol	Sol	Parguet bois	
	10110100		Mur	A, B, C, D	Plaque de plâtre - Peinture	
9	Mezzanine	2ème	Plafond	Plafond	Plaque de plâtre - Peinture	
			Revêtement de sol	Sol	Parquet bois	
			Mur	A, B, C, D	Carrelage - Peinture	
10	WC	1er	Plafond	Plafond	Plaque de plâtre - Peinture	
F-02-6;	\$25465 1	96563	Revêtement de sol	Sol	Parquet bois	
11	Toiture Principale	Extérieur	Toiture	Toiture Extérieure	Tuile terre cuite - Peinture	
40			Façade	Mur extérieur	Brique - Enduit	
13	Façade	Extérieur	Façade	Mur extérieur	Béton - Enduit	

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant





RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Critère de décision	Référence prélèvement	Présence	Etat de dégradation	Préconisation
12	Toiture extension	Extérieur	Toiture	Toiture Extérieur e	Bac acier					

LEGENDE							
Présence	A : Amiante		N : Non Amianté		a? : Probabilité de présence d'Amian		
Etat de dégradation des	F, C, FP		BE : Bon état	DL:	Dégrada	tions locales	ME : Mauvais état
Matériaux	Autres matériaux		MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)		
Obligation matériaux de type	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation						
Flocage, calorifugeage ou faux- plafond	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement						
(résultat de la grille d'évaluation)	3	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement					
Recommandations des autres	EP Evaluation périodique						
matériaux et produits.	AC1 Action corrective de premier niveau						
(résultat de la grille d'évaluation)	AC2 Action corrective de second niveau						

#### COMMENTAIRES

Lors du repérage, nous avons constaté que les murs des pièces, qui font partis de la construction de base, ont été rénovés, intérieurement et extérieurement, par des briques, du placo, et du bardage bois.

Le caractère non destructif de la mission, ne nous permet pas d'approfondir la recherche, il est possible que derrière ces habillages récents, subsistent des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Certains locaux n'ont pas été visités (Combles chambre avant et mezzanine), afin de respecter les obligations reglementaires du propriétaire (Arrêté du 12 décembre 2012 Listes "A" et "B" Art. 3 et Art. 6 Alinéa 5). Nous nous tenons à la disposition du donneur d'ordre pour effectuer des investigations complémentaires.

# **ELEMENTS D'INFORMATION**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet <a href="https://www.sinoe.org">www.sinoe.org</a>

Amiante

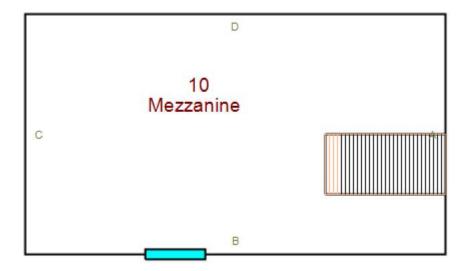




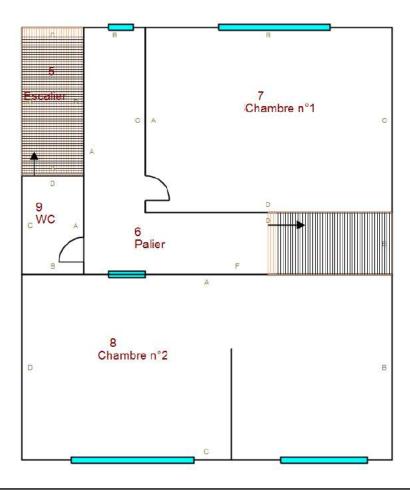


# ANNEXE 1 - CROQUIS

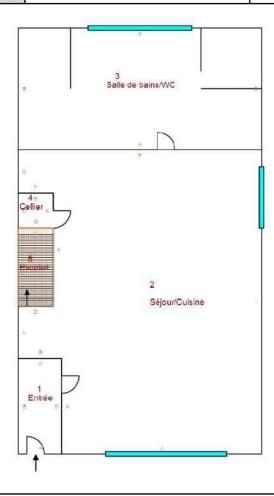
ex/lm	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante						
Client :			Titre :	Mezzanine			
N° dossier :			8				
N° planche :	1/4	Version: 0	Adresse :	15 ter rue Claude Bernard 59150 WATTRELOS			
Type :	Croquis			39130 WATTIKEEOS			
Date :	14/12/2023		Bâtiment :				
Intervenant :	MAJCHRZAK Ségolène Cabinet de diagnostics		Niveau :				
Origine du plan :			Commentaire :				



e×/im	PI	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante						
Client :			Titre :	1er				
N° dossier :								
N° planche :	2/4	2/4 Version : 0		15 ter rue Claude Bernard 59150 WATTRELOS				
Type :	Croquis			30 100 WATTIKEEOS				
Date :	14/12/2023	14/12/2023						
Intervenant :	MAJCHRZAK	MAJCHRZAK Ségolène						
Origine du plan :	Cabinet de di	Cabinet de diagnostics						



e×/im	Pl	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante						
Client :			Titre :	rdc				
N° dossier :								
N° planche :	3/4	3/4 Version : 0		15 ter rue Claude Bernard 59150 WATTRELOS				
Type :	Croquis			30130 WATTINEEOS				
Date :	14/12/2023	14/12/2023						
Intervenant :	MAJCHRZAK	MAJCHRZAK Ségolène						
Origine du plan :	Cabinet de dia	Cabinet de diagnostics						







## ANNEXE 2 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

#### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation de ceux-ci.

#### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

#### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.





De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

#### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les ravaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

#### a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

#### b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

#### c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

#### d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en lle-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : **www.sinoe.org.**

#### e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

**Amiante** 





# ANNEXE 3 - ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES





## ATTESTATION(S)



#### **ATTESTATION**

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10583929904

Responsabilité civile Professionnelle Diagnostiqueur technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

# EX'IM ARTOIS EXPERTISES IMMOBILIERES 23 RUE URIANE SORRIAUX 62300 LENS Adhérent n°A057

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Matislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583929904.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Accréditati

Activités principales : diagnostics techniques immobilier soumis à certification et recertification :

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ☐ ELECTRICITE
- ☐ GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP, recherche du Plomb avant travaux, Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb) avec ou sans mention
- ☐ TERMITE

Activités secondaires : autres diagnostics et missions d'expertises :

- ☐ ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ☐ ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- Diagnostic Amiante dans les enrobés et amiante avant travaux (C avec mention ou F pour les certifiés sans mention)
- ☐ Recherche Plomb avant démolition (C avec ou sans mention)
- ☐ Diagnostic Plomb dans l'eau
- Recherche des métaux lourds
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière
- Assainissement Collectif et non Collectif

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 2147 99 030 turos

Siège social :313, Terrassess de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régle par le Code des assurances - TVA intrancommuna par la cité de 14 33 027 467

Entreprise règie par le Cose des assurances - TVA intracommunautaire of FR 14 723 057 460.

Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance





u	Diagnostic des insectes Ayiophages et champignons lignivores (C termites et F fermites ou F
72	Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites)
0	Diagnostic Mérule (F) car pas pris en compte dans la certification Termites
	Diagnostic technique global « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond aux conditions de l'article D 731-1 du Code de la Construction et de l'Habitat »
	Diagnostic accessibilité aux Handicapés
D	Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) « sous réserve que l'Assuré personne physique ou morale répond bien aux conditions de l'article 1 du décret n° 2022-663 du 25 avril 2022 »
	Diagnostic Eco Prêt
	Diagnostic Pollution des sols
	Diagnostic Radon
	Mesures d'empoussièrement par prélèvement d'échantillon d'air (A+F en parcours de formation interne et externe) soit :
	<ul> <li>Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air intérieur,</li> <li>Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie</li> </ul>
	stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air des lieux de travail, - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante en "hors programme environnement » (HP
	env, partie stratégie d'échantillonnage, prélèvements et rapport d'essai), air ambiant.
	Missions d'Infiltrométrie, Thermographie
0	Missions de contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail, hors amiante, consistant à calculer la Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP). Cette activité s'inscrit dans le cadre du référentiel LAB REF27 sous réserve de l'accréditation COFFRAC.
	Cette activité est couverte sous réserve de l'absence de renonciation à recours contre le
8923	laboratoire d'analyse.
	Mission de coordination SPS
0	RT 2005 et RT 2012 (C DPE avec mention ou F pour les non certifiés DPE avec mention)
D	Audit énergétique pour les Maison individuelles ou les bâtiments monopropriété (AC)
	Audit énergétique pour copropriété (F)
0	Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
0	Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité
	Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance
um:	Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en oeuvre des
	courants électriques
D	Audit sécurité piscine
0	Evaluation immobilière
	Evaluation immobiliere  Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs
0	Diagnostic légionnelle
0	Diagnostic incendie
0	Diagnostic incerdie  Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail
0	Elaboration de plans et croquis en phase APS, à l'exclusion de toute activité de conception
0	Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millième de copropriété)
0	Diagnostic de décence du logement
0	Expertise judiciaire et para judiciaire
0	Expertise extra juridictionnelle
D	Contrôle des combles
	CONTROL MOD CONTROLS

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise réglie par le Code des assurances - TVA intercommunautaire n° FR. 14-723-057-460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance





Etat des lieux des biens neuf

- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drônes
- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN
- DPE pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro
- Repérage Amiante dans le Ferroviaire
- Repérage Amiante dans le Maritime
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aérodromes dit PEB
- Vérification des installations électriques au sein des Etablissements recevant des Travailleurs (ERT), des ERP et des IGH (AC personne morale + F diagnostiqueur)
- Bilan aéraulique prévisionnel et vérification sur chantier (F sous-section 4 Amiante + F aéraulique de chantier)
- Qualité de l'Air Intérieur

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :

500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

> Fait à NANTERRE le 29/12/2022 Pour servir et valoir ce que de droit. POUR L'ASSUREUR : LSN, par délégation de signature :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régle par le Code des assurances - TVA intercommunautaire n° FR 14-723 057 460

Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance











CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION	NAU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES
A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs de	J CREP
de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant de repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'ide Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le ris (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).	sque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plom ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence d
revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille,) Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les re a partie extérieure de la porte palière).	r, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris le vêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple
es locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés	l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dan
B Objet du CREP	
☑ Les parties privatives	
☐ Occupées	Ou avant la mise en location
Par des enfants mineurs :	
Ou les parties communes d'un immeuble	☐ Avant travaux
C Adresse du bien	D Propriétaire
15 ter rue Claude Bernard 59150 WATTRELOS	Nom :  Adresse : 15t Rue Claude Bernard 59150  WATTRELOS
E Commanditaire de la mission	
Nom:	Adresse : 15t Rue Claude Bernard 59150 WATTRELOS

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil :Niton Nature du radionucléide :109 Cd

Modèle de l'appareil :XLP300 Date du dernier chargement de la source :29/04/2022 N° de série : 9281

Activité de la source à cette date :370MBq

G Dates et validité du constat

N° Constat : Date du rapport : 14/12/2023 Date du constat : 14/12/2023 Date limite de validité : Aucune

**H** Conclusion

Qualité:

Classement des unités de diagnostic

Classement des diffices de diagnostic.										
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
Total	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
110	110	100,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %

# Aucun revêtement contenant du plomb n'a été mis en évidence

#### Auteur du constat Signature



Cabinet: EXIM EXPERTISES IMMOBILIERES Nom du responsable : Jeannotte Guy-Philippe Nom du diagnostiqueur : MAJCHRZAK Ségolène

Organisme d'assurance : AXA

Police: 10583929904





# SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT	
RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP OBJET DU CREP ADRESSE DU BIEN PROPRIETAIRE COMMANDITAIRE DE LA MISSION L'APPAREIL A FLUORESCENCE X DATES ET VALIDITE DU CONSTAT CONCLUSION AUTEUR DU CONSTAT  RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES	1111111
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB	
- ARTICLES L. 1334-5 a L. 1334-10 et R. 1334-10 a R. 1334-12 du code de la sante publique	
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	3
L'AUTEUR DU CONSTAT	
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	
OCCUPATION DU BIEN	
LISTE DES LOCAUX VISITES	
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4
METHODOLOGIE EMPLOYEE	4
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	
PRESENTATION DES RESULTATS	5
CROQUIS	6
RESULTATS DES MESURES	9
COMMENTAIRES	14
LES SITUATIONS DE RISQUE	14
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	14
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES	14

NOTICE D'INFORMATION

CERTIFICAT DE QUALIFICATION ....





# 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

- Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique

2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION							
2.1	L'auteur du constat							
	Nom et prénom de l'auteur du constat :  MAJCHRZAK Ségolène  Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS Certification, Le Guillaumet 60, avenue du Général de Gaulle 92046 LA DEFENSE Numéro de Certification de qualification : 10272281  Date d'obtention : 14/04/2021							
2.2	Autorisation ASN et personne comp	etente en radi	oprotection (PCR)					
	Autorisation ASN (DGSNR) : TS620421 Nom du titulaire : EXIM EXPERTISES IMMOBILIERES  Date déclaration :30/07/2012							
No	m de la personne compétente en Radio	protection (PCF	R) : Guy-Philippe JEANN	OTTE				
2.3	Etalonnage de l'appareil							
	Fabriquant de l'étalon : Eckert Ziegler  N° NIST de l'étalon : RTV 2495  Concentration : 1 mg/cm² Incertitude : 0,06 mg/cm²							
Vé	Vérification de la justesse de l'appareil N° mesure Date Concentration (mg/cm²)							
En début du CREP 1			14/12/2023	1				
En	fin du CREP	2	14/12/2023	1				
Siı	Si une remise sous tension a lieu							
	La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil							

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

	En debut et en ini de diaque constat et à diaque nouveile mise sous tension de l'appareir une nouveile vermation de la justesse de l'appareir est realisée.								
2.4 Le laboratoir	2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel								
Nom du laboratoi Nom du contact :		Coordonnées : NC							
2.5 Description	de l'ensemble immobilier								
Année de constru Nombre de bâtim		Nombre de cages d'escalier : 1 Nombre de niveaux : 2							
2.6 Le bien obje	t de la mission								
Adresse :  Type :  Nombre de Pièces Référence Cadastre	.1	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment : Habitation individuelles) (Maisons							
2.7 Occupation	du bien								
L'occupant est	☐ Propriétaire ☐ Locataire ☑ Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :							
2.8 Liste des loc	aux visites								
N° Local Etage									





1	Entrée	RDC
2	Séjour/Cuisine	RDC
3	Salle de bains/WC	RDC
4	Cellier	RDC
5	Escalier	RDC
6	Palier	1er
7	Chambre n°1	1er
8	Chambre n°2	1er
9	Mezzanine	2ème
10	WC	1er
11	Toiture Principale	Extérieur
12	Toiture extension	Extérieur
13	Façade	Extérieur

#### 2.9 Liste des locaux non visites

Néant, tous les locaux ont été visités.

# 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

#### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm2

#### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.





#### 3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

# **4 PRESENTATION DES RESULTATS**

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

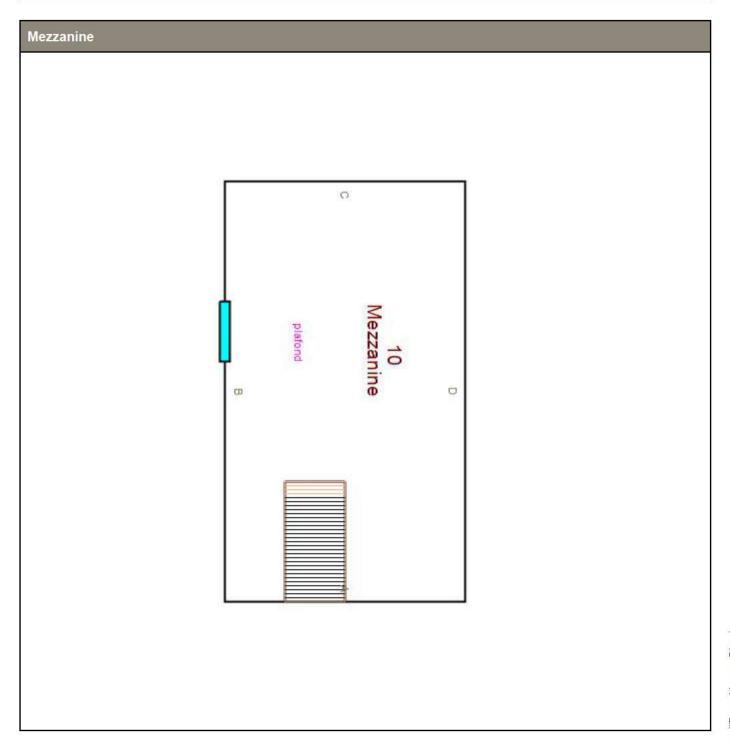
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
≥ Seuil	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3



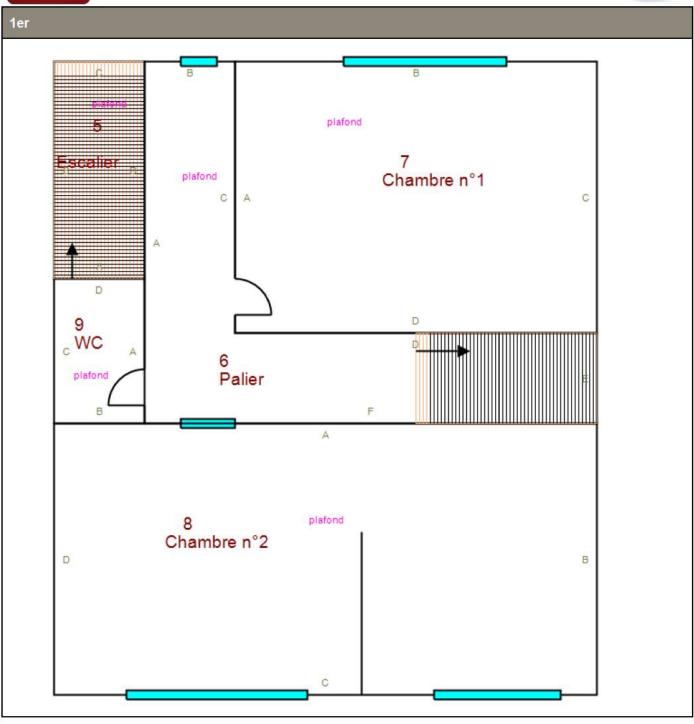


# 5 CROQUIS



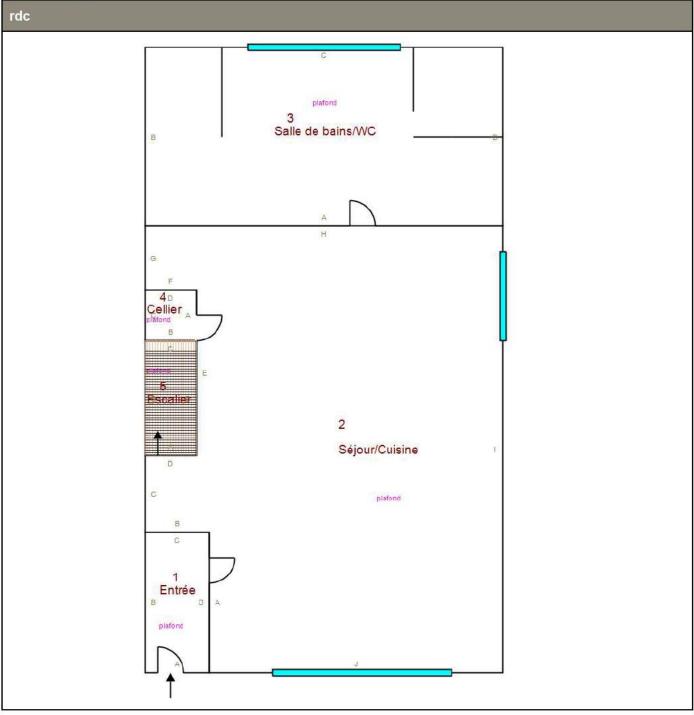
















# RESULTATS DES MESURES

Loc	al : En	trée (RD	C)									
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
	Α	Mur		Plaque de plâtre	Peinture		a a				Elément po	stérieur à 1949
	А	Porte extérieure	Dormant et ouvrant extérieurs	Aluminium	Non peint						No	n peint
	Α	Porte extérieure	Dormant et ouvrant intérieurs	Aluminium	Non peint						No	n peint
	A, B, C, D	Plinthes		Carrelage							Matéria	ux connus
	В	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 1949
	С	Mur		Plaque de plâtre	Peinture			-			Elément po	stérieur à 1949
	D	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 1949
	D	Porte intérieure	Dormant et ouvrant intérieurs	Aluminium	Non peint						No	n peint
	Plafond	Plafond		Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 1949
N	ombre to	otal d'unit	és <mark>de dia</mark> gn	ostic	9 Non	nbre <mark>d'un</mark> it	és de c	lasse 3	0	% de d	classe 3	0,00 %

Loc	al : Sé	jour/Cuis	ine (RDC	C)							
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Α	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 194
	А	Porte intérieure n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Aluminium	Non peint						Non peint
	A, B, C, D, E, F, G, H, I, J	Plinthes		Carrelage							Matériaux connus
	В	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 194
	С	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 194
	D	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 194
	E	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 194
	E	Porte intérieure n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Aluminium	Non peint						Non peint
	F	Mur		Plaque de plâtre	Peinture		2 8 22				Elément postérieur à 194
	G	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 194
	Н	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 194
	н	Porte intérieure n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						Elément postérieur à 194
	1	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Aluminium	Non peint						Non peint
	1	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Aluminium	Non peint						Non peint





N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
	- 1	Mur	Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 1949
	J	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs	Aluminium	Non peint						No	n peint
	J	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Aluminium	Non peint						No	n peint
	J	Fenêtre n°2 Volets	Aluminium	Non peint						No	n peint
	J	Mur	Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 1949
N	lombre t	otal d'unités de diag	nostic	20 No	mbre <mark>d'uni</mark> té	s de	classe 3	0	% de c	lasse 3	0,00 %

Loc	al : Sal	le de ba	ains/WC (	RDC)									
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêten appare	CATALOG S	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
	Α	Mur		Carrelage	Peintu	re						Matéria	ux connus
	А	Porte intérieure	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peintu	ге						Elément po	stérieur à 1949
	В	Mur		Carrelage	Peintu	re						Matéria	ux connus
	С	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Aluminium	Non pe	int						No	n peint
	С	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Aluminium	Non pe	int						No	n peint
	С	Fenêtre	Volets	Aluminium	Non pe	int				1		No	n peint
	С	Mur		Carrelage	Peintu	re						Matéria	ux connus
	D	Mur		Carrelage	Peintu	ге						Matéria	ux connus
	Plafond	Plafond		Plaque de plâtre	Peintu	re						Elément po	stérieur à 1949
N	ombre t	otal d'unit	tés de diagn	ostic	9	Nom	bre d'uni	tés de c	lasse 3	0	% de	classe 3	0,00 %

Loc	al : Cel	llier (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagn	ostic	Substrat	Revêtem appare	02 E 20 To 1	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
	А	Mur		Plaque de plâtre	Peintur	e						Elément po	stérieur à 1949
	А	Porte ouv	nant et vrant rieurs	Aluminium	Non pei	nt						No	n peint
	A, B, C, D	Plinthes		Carrelage								Matéria	aux connus
	В	Mur		Plaque de plâtre	Peintur	e						Elément po	stérieur à 1949
	С	Mur		Plaque de plâtre	Peintur	e						Elément po	stérieur à 1949
	D	Mur		Plaque de plâtre	Peintur	е						Elément po	stérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Plaque de plâtre	Peintur	e						Elément po	stérieur à 1949
N	lombre to	otal <mark>d'uni</mark> tés de	diagno	stic	7	Nomb	re <mark>d</mark> 'uni	tés de c	lasse 3	0	% de d	lasse 3	0,00 %





Loc	al : Es	calier (R	RDC)									
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
	Α	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 1949
	В	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 1949
	С	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 194
	D	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 194
	Plafond	Plafond		Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 194
	Sol	Escalier	Ensemble des contre-marches	Carrelage							Matéria	aux connus
	Sol	Escalier	Ensemble des marches	Carrelage							Matéria	aux connus
N	ombre t	otal d'unit	tés de diagn	ostic	7 No	mbre d'unit	és de cla	asse 3	0	% de d	lasse 3	0,00 %

ľ	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obser	vations	
	Α	Mur		Plaque de plâtre	Peinture		Ŧ				Elément pos	stérieur à 194	
	A	Porte intérieure n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						Elément pos	stérieur à 194	
	A, B, C, D, E, F	Plinthes		Bois	Peinture						Elément pos	stérieur à 194	
	В	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Aluminium	Non peint						Non	peint	
	В	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Aluminium	Non peint					,	Non	peint	
	В	Fenêtre	Volets	Aluminium	Non peint						Non	peint	
	В	Mur		Plaque de plâtre	Peinture	Peinture						Elément pos	térieur à 194
	С	Mur		Plaque de plâtre	Peinture	3					Elément pos	térieur à 194	
	С	Porte intérieure n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						Elément pos	stérieur à 194	
	D	Mur		Plaque de plâtre	Peinture		Ì				Elément pos	térieur à 194	
	E	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément pos	térieur à 194	
	F	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément pos	térieur à 194	
	F	Porte intérieure n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						Elément pos	stérieur à 19	
	Plafond	Plafond		Plaque de plâtre	Peinture					ĺ	Elément pos	térieur à 19	





N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêteme apparent	 Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
	Α	Mur		Plaque de plâtre	Peinture					Elément po	stérieur à 1949
	А	Porte intérieure	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture					Elément po	stérieur à 1949
	A, B, C, D	Plinthes		Bois	Peinture					Elément po	stérieur à 1949
	В	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Aluminium	Non peint					No	n peint
	В	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Aluminium	Non peint					No	n peint
	В	Fenêtre	Volets	Aluminium	Non peint					No	n peint
	В	Mur		Plaque de plâtre	Peinture					Elément po	stérieur à 1949
	С	Mur		Plaque de plâtre	Peinture					Elément po	stérieur à 1949
	D	Mur		Plaque de plâtre	Peinture					Elément po	stérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Plaque de plâtre	Peinture					Elément po	stérieur à 1949

.oc	al : Ch	ambre n	°2 (1er)								
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	Α	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 194
	А	Porte intérieure	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture						Elément postérieur à 194
	A, B, C, D, E, F, G, H	Plinthes		Bois	Peinture						Elément postérieur à 19
	В	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 19
	С	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Aluminium	Non peint						Non peint
	С	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Aluminium	Non peint						Non peint
	С	Fenêtre n°1	Volets	Aluminium	Non peint						Non peint
	С	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 19
	D	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 19
	E	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 19
	F	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 19
	G	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Aluminium	Non peint						Non peint
	G	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Aluminium	Non peint						Non peint
	G	Fenêtre n°2	Volets	Aluminium	Non peint					16	Non peint
	G	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 19
	Н	Mur		Plaque de plâtre	Peinture						Elément postérieur à 19





N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	Revêteme apparen	U)	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
	Plafond	Plafond		Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 1949
	Sol	Escalier	Ensemble des contre-marches	Bois	Non peint	ij		ē.			No	n peint
	Sol	Escalier	Ensemble des marches	Bois	Non peint	t					No	n peint
	Sol	Escalier	Limon	Bois	Non peint	ti i					No	n peint
N	ombre t	otal d'uni	tés de diagn	ostic	20	Nombre d'unit	és de c	classe 3	0	% de c	lasse 3	0,00 %

Loc	al : WC	C (1er)									
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêteme apparent	<b>U</b> /	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Obse	rvations
	Α	Mur	Carrelage	Peinture						Matéria	aux connus
	Α	Porte intérieure Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	i					Elément po	stérieur à 1949
	В	Mur	Carrelage	Peinture					- %	Matéria	aux connus
	С	Mur	Carrelage	Peinture	1					Matéria	aux connus
	D	Mur	Carrelage	Peinture						Matéria	aux connus
	Plafond	Plafond	Plaque de plâtre	Peinture						Elément po	stérieur à 1949
N	lombre t	otal d'unités de diag	nostic	6	Nombre d'un	tés de cl	lasse 3	0	% de d	classe 3	0,00 %

Loc	al : Me	zzanine	(2ème)												
N°	Zone	Unité de	diagnostic	Substrat	t	Revêteme apparer	E5000	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation		Résultats (mg/cm²)	Classement	Obser	vations
	Α	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois		Peinture	•							Elément pos	stérieur à 1949
	Α	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois		Peinture	9							Elément pos	stérieur à 1949
	Α	Mur		Plaque de pla	âtre	Peinture	•			9. 				Elément pos	stérieur à 1949
	A, B, C, D	Plinthes		Bois		Peinture	9							Elément pos	stérieur à 1949
	В	Mur		Plaque de pla	âtre	Peinture	9							Elément pos	stérieur à 1949
	С	Mur		Plaque de pla	âtre	Peinture	9							Elément pos	stérieur à 1949
	D	Mur		Plaque de pla	âtre	Peinture	9			-3				Elément pos	stérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Plaque de pla	âtre	Peinture	)			3				Elément pos	stérieur à 1949
N	ombre to	otal d'uni	tés <mark>de d</mark> iagn	ostic		8	Nom	bre d'unit	és de	classe 3	(	)	% de c	lasse 3	0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG: en Haut à Gauche	HC: en Haut au Centre	HD: en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C: au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC: en Bas au Centre	BD: en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non vi	isible
mataro dos dogradations	EU: Etat d'usage	D : Dégrade	é





7	COMMENTAIRES	
Né	éant	

Neant						
8 LES SITUATIONS DE RISQUE						
Situations de risque de saturnisme infantile	oui	NON				
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		Ø				
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		<b>₫</b>				
Situations de dégradation du bâti	oui	NON				
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré		₩				
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local		Ø				
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité		Ø				
Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé						
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agrégion d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée						

### 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»





### 10 ANNEXES

#### NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

#### Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

### Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

#### Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

#### Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

#### En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

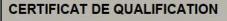
#### Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.













#### ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



Distribution

Assistance technique

Maintenance d'équipements scientifiques

#### Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1<sup>™</sup> mars 2011 signé par Dr. Björn Klaue

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants ;

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit 75 MBq.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 370 MBg cette valeur limite est atteinte après 36 mois.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 1480 MBg cette valeur limite est atteinte après 64 mois.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroit même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité intérieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareits deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb nous statuons que :

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm² dans un intervalle de confiance de 95% (20).

Fonds Electronic Quartier de l'Europe 4, rue Galtée 78285 Guyancourt Cedex 761: 1+33 (01) 34 52 10 30 Fex: +33 (01) 30 57 33 25

Siz www.hodoauchini.com

AF AQ

SAS au capital de 2 500 000 € - Sinat 428 563 637 00023 - APE 4052Z - N° TVA : FR 15 429 583 637 - Unit de jundicipion : Versallies.





### DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

#### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)
 Type d'immeuble : Maison individuelle

Département : NORD

Commune: WATTRELOS (59150)

Date de construction:

Adresse : 15 ter rue Claude Bernard Année de l'installation : > à 15 ans

Lieu-dit / immeuble : Distributeur d'électricité : Enedis

Réf. Cadastrale : NC

■ Désignation et situation du lot de (co)propriété : Rapport n° :

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

#### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : Tél. : Email :

Adresse: 15t Rue Claude Bernard 59150 WATTRELOS

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : M

Autre le cas échéant (préciser)

•

#### IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom : MAJCHRZAK Prénom : Ségolène

Nom et raison sociale de l'entreprise : EXIM EXPERTISES IMMOBILIERES

Adresse: 23 rue Uriane Sorriaux

62300 LENS N° Siret : 48453313800034

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

N° de police : 10583929904 date de validité : 31/12/2023

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : BUREAU VERITAS

Certification, le 17/02/2021, jusqu'au 16/02/2028

N° de certification : 10272281





# RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir v accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

### CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

#### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.1.3 g)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.	Entrée

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.3.3.1 d)	La valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.	Ensemble du logement

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

#### Néant

101940 SELVE et LAMRABET ELEC

La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux

SAS au capital de 76260 euros - N°TVA FR09484533138 - SIRET 48453313800034 - APE 7120B





contenant une douche ou une baignoire.

#### Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

#### Néant

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

#### Néant

#### Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

#### Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

#### Sans objet

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (\*) Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

#### Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

<sup>(1)</sup> Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

#### 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

#### Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité).	Non visible Non vérifiable
B.2.3.2 a)	Liaison de classe II entre le DISJONCTEUR de branchement non différentiel et les bornes aval des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation.	Non visible Non vérifiable
B.3.3.1 b)	Elément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	Non visible Non vérifiable
B.3.3.1 c)	PRISES DE TERRE multiples interconnectées pour un même bâtiment.	Non visible Non vérifiable
B.3.3.2 a)	Présence d'un CONDUCTEUR DE TERRE.	Non visible Non vérifiable





N° article (1)	Libellé des points de contôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.2 b)	Section du CONDUCTEUR DE TERRE satisfaisante.	Non visible Non vérifiable
B.3.3.3 a)	Qualité satisfaisante de la CONNEXION DU CONDUCTEUR DE TERRE, de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION, sur la borne ou barrette de terre principale.	Non visible Non vérifiable
B.3.3.4 a)	CONNEXION assurée des ELEMENTS CONDUCTEURS de la structure porteuse et des CANALISATIONS métalliques à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale (résistance de continuité ≤ 2 ohms).	Non visible Non vérifiable
B.3.3.4 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale.	Non visible Non vérifiable
B.3.3.4 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS visibles du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale sur ELEMENTS CONDUCTEURS.	Non visible Non vérifiable
B.3.3.5 d)	Continuité satisfaisante du CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION.	Non visible Non vérifiable
B.3.3.6 a2)	Tous les socles de prises de courant comportant un contact de terre sont reliés à la terre.	Non visible Non vérifiable
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	Non visible Non vérifiable
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des CONDUCTEURS DE PROTECTION.	Non visible Non vérifiable
B.4.3 j2)	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs INTERRUPTEURS différentiels placés en aval du DISJONCTEUR de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'INTERRUPTEUR différentiel placé en aval du DISJONCTEUR de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation).	Non visible Non vérifiable
B.5.3 a	Présence d'une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible Non vérifiable
B.5.3 a)	Continuité satisfaisante de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible Non vérifiable
B.5.3 b)	Section satisfaisante du CONDUCTEUR de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	Non visible Non vérifiable
B.5.3 d)	Qualité satisfaisante des CONNEXIONS du CONDUCTEUR de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire aux ELEMENTS CONDUCTEURS et aux MASSES.	Non visible Non vérifiable

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou,si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée





- (1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 Annexe C
- (2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :
  - « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.»;
  - « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.»;
  - « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.»;
  - « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
  - « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
  - « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
  - « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
  - « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
  - « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
  - « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
  - Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

#### 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

La valeur de la resistance de terre étant trop élevée, les différents tests n'ont pu être réalisés.





#### EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

#### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

#### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.

#### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.





#### Informations complémentaires :

#### Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

#### Néant

#### DATE, SIGNATURE ET CACHET

#### Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 14/12/2023 Date de fin de validité : 13/12/2026 Etat rédigé à LENS Le 14/12/2023

Nom: MAJCHRZAK Prénom: Ségolène















# ANNEXE 1 - PHOTO(S) DES ANOMALIES

### Point de contrôle N° B.1.3 g)



<u>Description</u> :	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.
Observation(s)	
Localisation :	Entrée



# diagnostic de performance énergétique (logement)

n°: 2359E4359957A établi le : 14/12/2023 valable jusqu'au: 13/12/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performanceenergetique-dpe



adresse: 15 ter rue Claude Bernard, 59150 WATTRELOS NC

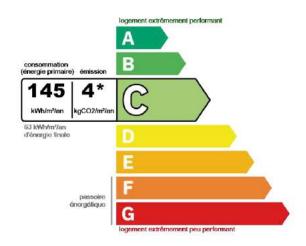
type de bien : Maison individuelle année de construction: 1930 surface habitable: 82,7 m2

propriétaire :

adresse: 15t Rue Claude Bernard, 59150 WATTRELOS

### Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.





Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 375 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 1941 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul. etc.)

### Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 778 € et 1 052 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

#### **EXIM EXPERTISES IMMOBILIERES**

23 rue Uriane Sorriaux 62300 LENS

diagnostiqueur:

Ségolène MAJCHRZAK tel: 03.21.72.58.54 email: exim62b@exim.fr Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par

organisme de certification : BUREAU VERITAS

Certification Le Guillaumet

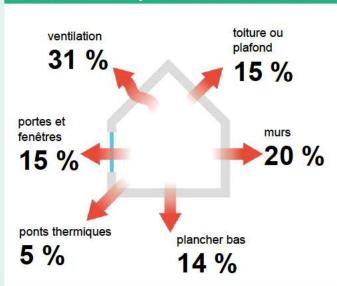
60, avenue du Général de Gaulle 92046 LA DEFENSE

n° de certification : 10272281





### Schéma des déperditions de chaleur



### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :





#### Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

#### Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

### Performance de l'isolation



### Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

#### Diverses solutions existent:



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

### Montante et concommetione annuele d'énorgi

usage		mation d'énergie énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	# électrique	<b>5666</b> (2464 éf)	Entre 367€ et 497€	46%
⇔ eau chaude     ∘ sanitaire	# électrique	<b>5211</b> (2265 éf)	Entre 337€ et 457€	44%
<b>☆ refroidissem</b>	ent # électrique	<b>72</b> (31 éf)	Entre 4€ et 6€	1%
	∳ électrique	<b>359</b> (156 éf)	Entre 23€ et 31€	3%
auxiliaires	∮ électrique	<b>705</b> (307 éf)	Entre 46€ et 62€	6%
nergie totale pou usages recensé		<b>12 014 kWh</b> (5 223 kWh é.f.)	Entre 778€ et 1 052€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les
1978				recommandations d'usage ci-desso

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 103,331 par jour.

é.f. → énergie finale

- Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.
- Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

### Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -21,8% sur votre facture soit -94 € par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne -220% sur votre facture soit -11 € par an

#### astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



#### Consommation recommandée → 103,331 /jour d'eau chaude à 40°C

- Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.
- 421 consommés en moins par jour,
  - c'est en moyenne -21% sur votre facture soit -84 €

par an

#### astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

<sup>\*</sup> Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

### DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue	Vue d'ensemble du logement							
		description	isolation					
$\triangle$	murs	Mur cuisine sejour Sud Briques pleines simples donnant sur Extérieur, isolé Mur 1er pignon Sud Briques pleines simples donnant sur Extérieur, isolé Mur sdb wc Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé	moyenne					
	plancher bas	Plancher principal Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé Plancher sdb wc Bois sur solives bois donnant sur Terre-plein, non isolé	moyenne					
	toiture / plafond	Plafond chambre avant sous combles Bois sous solives bois donnant sur Combles perdus, isolé Plafond 2eme sous combles Bois sous solives bois donnant sur Combles perdus, isolé	bonne					
$\triangle$	toiture / plafond	Plafond sdb wc Toiture en bac acier donnant sur Extérieur, isolé Plafond rempant 2eme ouest Combles aménagés sous rampants donnant sur Extérieur, non isolé	insuffisante					
û	portes et fenêtres	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 20 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	moyenne					

Porte Métallique Vitrée <30% double vitrage

## Vue d'ensemble des équipements

		description						
	chauffage	Pompe à chaleur Air/Air Electrique installation en 2021, individuel sur Air soufflé						
₽,	eau chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical Electrique installation en 2022, individuel, production par accumulation						
*	climatisation	Pac air / air installée en 2021						
4	ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012						
	pilotage	Pompe à chaleur Air/Air : Air soufflé : avec régulation pièce par pièce, intermittence par pièce avec minimum de température						

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels

sont essentiels.	
	type d'entretien
isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce. Régler les temporisations et les seuils de luminosité dans les parties communes pour les adapter aux besoins.
pompe à chaleur	Mettre en place et entretenir l'installation à l'aide d'un professionnel qualifié. Celui-ci réalisera des essais d'étanchéité pour garantir la performance de l'installation.

**p.4** 

### Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.



### Les travaux à envisager montant estimé : 3800 à 16000 €

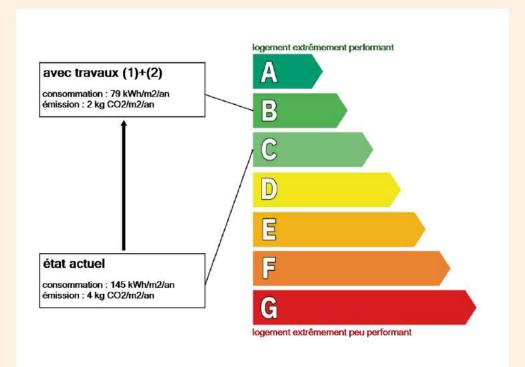
	lot	description	performance recommandée
т°	eau chaude sanitaire	Remplacement par un chauffe eau thermodynamique : Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique	
4	ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	

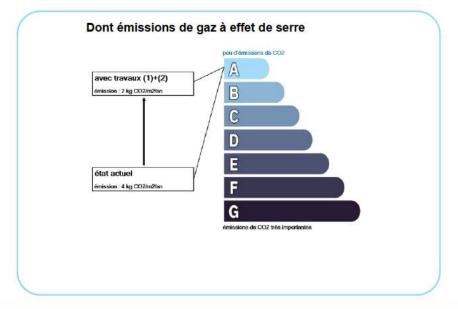
### Commentaire:

Néant

### Recommandations d'amélioration de la performance

### Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

### Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS Certification ,Le Guillaumet 60, avenue du Général de Gaulle 92046 LA DEFENSE

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Référence du DPE : 2359E4359957A

Invariant fiscal du logement : Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : 14/12/2023

donnée d'entrée

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

valeur renseignée

Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

origine de la donnée

« La méthode 3CL s'effectue sur une base standardisée en fonction de la surface et du volume du logement visité et ne tient pas compte du comportement des occupants, ni de leur nombre ou leur temps d'occupation réel. Vous devez donc prendre en référence les conclusions de la méthode 3CL de ce rapport et vous positionner comme économe ou énergivore en fonction de votre comportement. Il reste malgré tout important de prendre en compte les recommandations d'économies en énergie réalisables».

	donnee d'entree		origin	e de la donnee	valeur renseignee
	Département				59 - Nord
ဟ	Altitude		34	donnée en ligne	31
			۵	observée ou mesurée	Maison Individuelle
<u>ra</u>	Année de construc	tion	~	valeur estimée	1930
énéralité	Surface habitable	du logement	۵	observée ou mesurée	82,7
g	Nombre de niveaux	k du logement	۵	observée ou mesurée	3
	Hauteur moyenne	sous plafond	۵	observée ou mesurée	2,6
	donnée d'entrée			no de la demafa	untaur rangei mé a
	donnée d'entrée			ne de la donnée	valeur renseignée
		Surface	٩	observée ou mesurée	7,7 m²
		Matériau mur	Ω	observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Mur cuisine entrée	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	28 cm
		Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
		Epaisseur isolant	ρ	observée ou mesurée	10 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
be		Inertie	٥	observée ou mesurée	Légère
enveloppe		Doublage	۵	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
Ve		Surface	۵	observée ou mesurée	9,56 m²
en		Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
		Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	23 cm
	More adla ora	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Mur sdb wc	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	10 cm
		Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
		Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
		Doublage	۵	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm

dammás allaménás			a da la dannéa	
donnée d'entrée	Surface	origin	e de la donnée observée ou mesurée	valeur renseignée 25,68 m²
				•
	Matériau mur	<u> </u>	observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	28 cm
Mur cuisine	Isolation : oui / non / inconnue	<u>, p</u>	observée ou mesurée	Oui
sejour	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	۵	observée ou mesurée	6,71 m²
	Matériau mur	Ω	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	23 cm
Mur sdb wc sud	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
mai sab wo sau	Epaisseur isolant	ρ	observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	۵	observée ou mesurée	6,71 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
Mur sdb wc nord	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Local non chauffé et non accessible
	Doublage	ρ	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	ρ	observée ou mesurée	5,43 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	28 cm
Mur chambre	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
avant	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	ρ	observée ou mesurée	0,24 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pans de bois sans remplissage tout venant
Mur chambre	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	8 cm
avant fenêtre	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Doublage	۵	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	٥	observée ou mesurée	0,4 m²
	Matériau mur	٩	observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	10 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Bâtiment construit en matériaux	٥	observée ou mesurée	Non
	anciens Inertie	٥	observée ou mesurée	Légère
••	Doublage	ρ.	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
Mur jouee chambre avant	Surface	۵	observée ou mesurée	0,4 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	٩	observée ou mesurée	10 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Bâtiment construit en matériaux	۵	observée ou mesurée	Non
	anciens Inertie	٠.	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	٥	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	<u>,</u>	observée ou mesurée	23,96 m²
	Matériau mur	٩	observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	٥	observée ou mesurée	28 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
Mur 1er pignon	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	۵	observée ou mesurée	5,43 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Briques pleines simples
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	28 cm
Mur chambre	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
arrière	Epaisseur isolant	ρ	observée ou mesurée	10 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	۵	observée ou mesurée	0,4 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	10 cm
Mur jouee	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
chambre arrière	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	۵	observée ou mesurée	0,4 m²

donnée d'entrée			e de la donnée	valeur renseignée
	Matériau mur	Ω.	observée ou mesurée	Ossature bois avec isolant en remplissage ≥ 2006
	Epaisseur mur	ρ	observée ou mesurée	10 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	Ω	observée ou mesurée	Oui
	Bâtiment construit en matériaux anciens	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inertie	Ω	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	۵	observée ou mesurée	2,3 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Pans de bois sans remplissage tout venant
	Epaisseur mur	۵	observée ou mesurée	8 cm
Mur chambre arrière fenêtre	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	۵	observée ou mesurée	indéterminé ou lame d'air inf 15 mm
	Surface	۵	observée ou mesurée	1,74 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Cloison de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
Mur chambre	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
2eme sur combles ouest	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	۵	observée ou mesurée	1,74 m²
	Surface Aue	۵	observée ou mesurée	2,09 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	×	valeur par défaut	Oui
	Doublage	Ω	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	۵	observée ou mesurée	1,74 m²
	Matériau mur	۵	observée ou mesurée	Cloison de plâtre
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	۵	observée ou mesurée	Non
Mur chambre	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
2eme sur combles est	Type de local non chauffé adjacent	۵	observée ou mesurée	Comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	۵	observée ou mesurée	1,74 m²
	Surface Aue	ρ	observée ou mesurée	2,09 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	×	valeur par défaut	Non
	Doublage	۵	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	ρ	observée ou mesurée	1,47 m²
	Туре	ρ	observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Plafond 1 er rempant avant	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
rempant avant	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Surface	۵	observée ou mesurée	11,74 m²

donnée d'entrée	Time		e de la donnée	valeur renseignée
	Туре	<u>ρ</u>	observée ou mesurée	Bois sous solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	Ω.	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	<u>,</u>	observée ou mesurée	20 cm
Plafond chambre avant sous	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
combles	Type de local non chauffé adjacent	Ω	observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	ρ	observée ou mesurée	11,74 m²
	Surface Aue	Ω	observée ou mesurée	15,26 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	×	valeur par défaut	Non
	Surface	Ω	observée ou mesurée	6,9 m²
	Туре	۵	observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Plafond 1er rempant arrière	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	Ω	observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Surface	۵	observée ou mesurée	9,16 m²
Plafond rempant	Туре	۵	observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
2eme ouest	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
	Inertie	ρ	observée ou mesurée	Légère
	Surface	ρ	observée ou mesurée	9,16 m²
	Туре	ρ	observée ou mesurée	Combles aménagés sous rampants
Plafond rempant 2eme est	Isolation : oui / non / inconnue	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	ρ	observée ou mesurée	20 cm
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Surface	ρ	observée ou mesurée	2,31 m²
	Туре	ρ	observée ou mesurée	Bois sous solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	20 cm
Plafond 2eme sous combles	Inertie	Ω	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	ρ	observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	۵	observée ou mesurée	2,31 m²
	Surface Aue	۵	observée ou mesurée	3 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	×	valeur par défaut	Non
	Surface	۵	observée ou mesurée	11,86 m²
	Туре	۵	observée ou mesurée	Toiture en bac acier
Plafond sdb wc	Isolation: oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	۵	observée ou mesurée	24 cm
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Légère
	Surface	۵	observée ou mesurée	11,87 m²
Plancher sdb wc	Type de plancher bas	۵	observée ou mesurée	Bois sur solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous- sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	9,76 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	11,87 m²
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Тепе-plein
	Surface	۵	observée ou mesurée	46,28 m²
	Type de plancher bas	۵	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	۵	observée ou mesurée	Non
Plancher principal	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous- sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	14,66 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	۵	observée ou mesurée	46,28 m²
	Inertie	۵	observée ou mesurée	Lourde
	Type d'adjacence	۵	observée ou mesurée	Тегте-plein
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1,92 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	۵	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	۵	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre cuisine	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	٩	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	0,48 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	۵	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Fenêtre séjour	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	٩	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
donnee d'endee	Orientation des baies	P	observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	- ρ	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	٥	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	٥	observée ou mesurée	2.4 m²
				•
	Type de vitrage	٩.	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	<u>, p</u>	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	ρ.	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	۵.	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	٩	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	٩	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre sdb	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	ρ	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	ρ	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	٩	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	٩	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	٩	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	ρ	observée ou mesurée	3,06 m²
	Type de vitrage	- ρ	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	٠,	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	0	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	- 0	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
		<u> </u>		
	Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Fenêtre chambre	Inclinaison vitrage	٠,	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
avant	Type menuiserie	<u>, p</u>	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	٩	observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	ρ.	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	۵	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	2,07 m²
	Type de vitrage	٩	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Conôtre about	Epaisseur lame air	٩	observée ou mesurée	20 mm
Fenêtre chambre arrière palier	Présence couche peu émissive	ρ	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	۵	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	2	observée ou mesurée	Non
	DOUDIC ICHCUC	~	ODSCITEC OUTILICALIEC	11011

donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	۵	observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	۵	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Surface de baies	۵	observée ou mesurée	1,61 m²
	Type de vitrage	۵	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	۵	observée ou mesurée	16 mm
	Présence couche peu émissive	۵	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	۵	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	ρ	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	۵	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Fenêtre mezzanine	Type menuiserie	۵	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
mezzumie	Positionnement de la menuiserie	Ω	observée ou mesurée	Nu Extérieur
	Type ouverture	۵	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	۵	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	۵	observée ou mesurée	Est
	Type de masque proches	۵	observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Ω	observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	۵	observée ou mesurée	Oui
	Type de menuiserie	۵	observée ou mesurée	Métallique
	Type de porte	۵	observée ou mesurée	Vitrée <30% double vitrage
Porte entrée	Surface	۵	observée ou mesurée	2,34 m²
	Présence de joints	٠,	observée ou mesurée	Oui
	Type de pont thermique	<u>,</u>	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher principal Mur	Type isolation	×	valeur par défaut	Mur cuisine entrée : ITI
cuisine entrée	Longueur du pont thermique	Ω.	observée ou mesurée	4,6 m
	Type de pont thermique	<u>,                                    </u>	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher principal Mur	Type isolation	Ω.	observée ou mesurée	Mur sdb wc : ITI
sdb wc	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	4,6 m
	Type de pont thermique	<u>,</u>	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher principal Mur cuisine sejour	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Mur cuisine sejour : ITI
	Longueur du pont thermique	٥	observée ou mesurée	10,06 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher principal Mur	Type isolation	٠,	observée ou mesurée	Mur sdb wc sud : ITI
sdb wc sud	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,58 m
	gaoar aa pont aicimique	-		_, ···

donnée d'entrée		origin	ne de la donnée	valeur renseignée
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
Linéaire Plancher principal Mur sdb wc nord	Type isolation	۵	observée ou mesurée	Mur sdb wc nord : ITI
	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,58 m
Linéaire Mur	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
cuisine entrée (à gauche du	Type isolation	×	valeur par défaut	ш
refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,6 m
Linéaire Mur sdb	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Refend - Mur
wc nord (à gauche du	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ш
refend)	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	2,6 m
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	×	valeur par défaut	ш
Linéaire Fenêtre cuisine Mur	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,4 m
cuisine entrée	Largeur du dormant menuiserie Lp	Ω	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	ρ	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	Ω	observée ou mesurée	ш
Linéaire Fenêtre séjour Mur	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	3,2 m
cuisine sejour	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	Ω	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	۵	observée ou mesurée	ш
Linéaire Fenêtre	Longueur du pont thermique	Ω	observée ou mesurée	6,8 m
sdb Mur sdb wc	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	۵	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	×	valeur par défaut	ІТІ
Linéaire Porte	Longueur du pont thermique	۵	observée ou mesurée	6,1 m
entrée Mur cuisine entrée	Largeur du dormant menuiserie Lp	۵	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	۵	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	۵	observée ou mesurée	Nu intérieur

	donnée d'entrée		origin	e de la donnée	valeur renseignée
	Pompe à chaleur Air/Air	Type d'installation de chauffage	ρ	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire
		Type générateur	۵	observée ou mesurée	Pompe à chaleur Air/Air
		Surface chauffée	۵	observée ou mesurée	82,7 m²
		Année d'installation	۵	observée ou mesurée	2021
		Energie utilisée	۵	observée ou mesurée	Electricité
		Présence d'une ventouse	۵	observée ou mesurée	Oui
		Présence d'une veilleuse	۵	observée ou mesurée	Non
		Type émetteur	۵	observée ou mesurée	Air soufflé
		Surface chauffée par émetteur	۵	observée ou mesurée	82,7 m²
		Type de chauffage	۵	observée ou mesurée	Divisé
		Equipement d'intermittence	۵	observée ou mesurée	Par pièce avec minimum de température
10		Présence de comptage	۵	observée ou mesurée	Non
nts	Chauffe-eau vertical Electrique	Type générateur	۵	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical Electrique
me		Année installation	۵	observée ou mesurée	2022
équipements		Energie utilisée	۵	observée ou mesurée	Electricité
		Type production ECS	۵	observée ou mesurée	Individuel
Ψ,		Pièces alimentées contiguës	۵	observée ou mesurée	Oui
		Production en volume habitable	۵	observée ou mesurée	Oui
		Volume de stockage	۵	observée ou mesurée	300 L
		Type de ballon	۵	observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
		Catégorie de ballon	۵	observée ou mesurée	B ou 2 étoiles
		Surface habitable refroidie	۵	observée ou mesurée	82,7 m²
	Pac air / air	Année installation équipement	۵	observée ou mesurée	2021
		Energie utilisée	۵	observée ou mesurée	Electrique
	Ventilation	Type de ventilation	۵	observée ou mesurée	VMC SF Auto réglable après 2012
		Année installation	×	valeur par défaut	2021
		Plusieurs façades exposées	۵	observée ou mesurée	Oui
		Menuiseries avec joints	۵	observée ou mesurée	Oui